

**Annexe à**  
**OURS ? LOUPS ? LE PROBLEME EST POLITIQUE, LA SOLUTION AUSSI**  
**Bilan prospectif – suite réunion ADDIP et AG ASPP65 du 19 avril 2008**  
Bruno Besche-Commenge

**Quelques articles du Plan Mansholt, ou : ce n'était pas une fiction.**

Article 35 Il faut que le taux annuel de diminution de la population agricole actuelle soit notablement accéléré.

36. Dans la grande majorité de ces exploitations, il n'est pas possible de disposer du même revenu que dans l'industrie, entre autres parce que le capital investi absorbe une part trop considérable des revenus.

38 Malheureusement, le processus de concentration des entreprises progresse très lentement et il est absolument insuffisant pour éliminer ou même atténuer les difficultés que l'on vient de décrire.

39. Pour assurer un revenu équitable et de meilleures conditions de vie et pour garantir simultanément l'équilibre indispensable entre la production et les débouchés, il est nécessaire de transformer la structure de production.

40. Mais il faut faire beaucoup plus pour éliminer les goulots d'étranglement qui s'opposent à l'évolution indispensable.

La diminution de la population active agricole est nécessaire et doit aller de pair avec une réforme des structures, caractérisée par la création d'unités de dimensions plus importantes.

41 La réforme doit tendre à l'établissement d'une nouvelle structure de la production, à l'adaptation des structures de commercialisation et à une réorientation de la population agricole. Cette réorientation doit concerner aussi bien les personnes souhaitant rester dans l'agriculture que celles souhaitant la quitter, soit pour renoncer totalement à leur activité, soit pour exercer une nouvelle profession.

50 /.../ il faudrait examiner dans quelle mesure des solutions transitoires devraient être prises en considération, par exemple le passage de l'agriculture exercée en tant qu'activité principale à une autre profession, l'exploitation agricole étant provisoirement maintenue comme source de revenus d'appoint, notamment lorsque la nouvelle activité professionnelle principale est exercée à proximité de l'exploitation agricole et permet à l'exploitant de continuer à habiter sa propre maison.

53 Une agriculture à haute productivité, procurant des revenus accrus, sera une agriculture dont le comportement économique sera différent de ce qu'il est aujourd'hui. /.../ En particulier, les entreprises modernisées seront mieux en mesure de suivre les indications données par les prix et leurs niveaux relatifs, et seront obligées d'en tenir compte.

56 On suggère parfois une baisse des prix perçus par les producteurs, provoquant une baisse des prix à la consommation. Cette politique aurait l'avantage de stimuler la consommation tout en diminuant les coûts de soutien unitaire et global. Elle faciliterait l'élimination des producteurs marginaux, qui seraient le plus durement atteints.

Mais une telle baisse des prix, encore qu'elle soit difficilement réalisable pour des raisons politiques évidentes, devrait pour atteindre l'effet recherché être d'un montant considérable ; une diminution limitée risquerait en effet d'inciter nombre d'agriculteurs à augmenter leur production pour conserver un revenu identique. /.../

La politique des prix devrait être menée à l'avenir afin d'établir progressivement une nouvelle hiérarchie des prix, qui tienne compte à la fois des besoins, des coûts et des orientations souhaitables de la production. Les prix agricoles devraient retrouver leur véritable signification économique qui est d'orienter la production en vue d'un meilleur équilibre des marchés. L'allègement des coûts de soutien aux exploitations compétitives permettrait à la collectivité de soutenir parallèlement un effort en faveur des exploitations susceptibles de devenir compétitives en même temps qu'un effort orienté vers la réduction du nombre des exploitants marginaux.

59 /.../ un ensemble de mesures très différenciées devra entraîner une réduction sensible du nombre de personnes employées dans l'agriculture : les agriculteurs doivent se voir offrir une indemnité annuelle complémentaire de revenu en échange de laquelle ils cesseront leur activité agricole, libérant ainsi des terres ; les agriculteurs plus jeunes doivent pouvoir se reconvertir vers une activité non agricole ; les enfants d'agriculteurs enfin, doivent recevoir une formation qui leur offre la

possibilité de choisir une autre voie que l'agriculture s'ils le désirent ; pour ces deux dernières catégories, des emplois nouveaux devront être créés dans de nombreuses régions. /.../

D'autre part, des mesures importantes et convergentes devront être prises en vue de mettre en place des entreprises agricoles, dont les dimensions économiques soient suffisantes. La création de ces exploitations nouvelles et leur maintien impliqueront que les surfaces qui leur sont nécessaires soient mises à leur disposition dans des conditions acceptables ; une politique foncière active allant dans ce sens devra être suivie.

60. Il pourra s'avérer nécessaire de prévoir, au bénéfice d'agriculteurs qui n'auront pas été à même de profiter des mesures envisagées, des aides personnelles, non liées au volume de production et à l'emploi des facteurs de production. Ces aides seront octroyées dans des limites précises à définir en fonction de la situation régionale et de l'âge des intéressés.

62. Le programme " Agriculture 1980 " ne pourra être, dans ses éléments essentiels et en particulier pour sa partie relative à la structure de production, efficacement mis en oeuvre sans l'appui et la participation du monde agricole.

Or, à l'heure actuelle, de nombreux agriculteurs ne sont pas encore convaincus que la politique des prix et la politique traditionnelle des structures sont incapables de permettre aux jeunes générations d'atteindre une situation économique et sociale comparable à celle des travailleurs des autres secteurs d'activité. **Il convient donc de les persuader à travers leurs organisations agricoles de la nécessité d'une profonde réforme des structures. Les organisations agricoles doivent en effet prendre une part essentielle à l'élaboration et à l'exécution des mesures prévues.** A cet effet, les pouvoirs publics doivent chercher à faire naître les initiatives des agriculteurs et à leur permettre de se déployer largement. /Je mets en gras, et, de fait, ça s'est passé comme ça/

62 La politique des structures doit tenir compte de la diversité des régions. C'est précisément une des caractéristiques de la politique des structures - contrairement à la politique de marché et des prix - que de pouvoir et devoir être différenciée. Cette différenciation par région peut s'exprimer aussi bien dans le choix des mesures que dans l'application d'une mesure donnée dans différentes régions.

Dans certaines régions, les objectifs pourront être réalisés plus rapidement, d'autres nécessiteront des périodes de transition et d'adaptation /Important : le soi-disant différenciation ne consiste pas à envisager des politiques agricoles différentes ; la différence réside uniquement dans le rythme à suivre pour, au final, imposer un changement global unique, pensé sans tenir aucun compte que l'on peut aussi changer ailleurs, de façon différente, tout en restant soi-même/.

68. La réforme de la structure de production constitue la clé de voûte de la réforme de l'agriculture projetée. Elle est, en effet, indispensable pour que les agriculteurs aient un revenu et un mode de vie comparables à ceux des autres travailleurs de la société industrielle.

Cette nouvelle structure repose essentiellement sur des entreprises de dimension suffisamment grande.

Les évolutions nécessaires concernent, d'une part, le volume de la population agricole, et d'autre part, les exploitations elles-mêmes ainsi que le domaine foncier.

69. La mutation indispensable à une intégration définitive de l'agriculture dans l'ensemble de l'économie exige que sa population s'adapte rapidement en nombre, composition et qualification à ses nouvelles tâches.

Dans ce but, des mesures efficaces devront notamment accélérer l'exode agricole et faire porter celui-ci sur certaines catégories ou groupes d'âge actuellement excédentaires.

Parmi ces mesures, on peut distinguer essentiellement celles qui peuvent s'appliquer à toutes les personnes actives, indépendamment de leur âge, et des mesures qui, par contre, sont spécifiques à des groupes d'âge pour lesquels les problèmes de la mobilité professionnelle sont considérablement différents.

83. Toutefois, il faut procéder à des choix. Il faut examiner notamment s'il est économiquement justifié de promouvoir la création de pôles industriels ou de pôles du secteur quaternaire par la réalisation des infrastructures nécessaires. **On pourra aussi examiner dans quelle mesure l'exode de la main-d'oeuvre agricole ne devrait pas être partiellement compensé par la création de centres de vacances ou de parcs naturels.** Il faudra enfin prévoir comment devraient être résolus les problèmes de réinstallation de familles entières d'agriculteurs. /Je mets en gras/

86 / Dans certaines / régions essentiellement agricoles se posent les problèmes les plus sérieux pour la réalisation de la réforme agricole parce qu'elles sont **incapables de suivre, de manière**

**autonome le mouvement de mutation et de croissance globale. /.../ Il n'est pas exclu que l'on doive d'abord prévoir le maintien de la main-d'oeuvre dans le secteur agricole sur place pendant un certain temps. Il est également possible** que le coût de création d'emplois nouveaux devienne si lourd pour l'ensemble de l'économie **qu'il faille se résigner à ce que dans ces régions le départ des agriculteurs devienne véritablement un exode.** / Je mets en gras /

87 C'est ainsi que certaines régions sont naturellement favorisées par le climat et la nature du sol pour certaines cultures spécialisées (cultures de vignes, de fleurs et de certains fruits et légumes). A l'opposé **certaines régions sont naturellement défavorisées** par la constitution et le relief du sol telles **par exemple les terres qui ne permettent que la culture forestière à long cycle de croissance ou l'élevage sur base de pâturages insuffisamment productifs.** / Je mets en gras /

88 Crédits publics destinés à améliorer l'infrastructure. /.../ **Pour améliorer les conditions de vie à la campagne il faudrait en grande partie effectuer ces dépenses même lorsque les intéressés conserveraient leurs activités agricoles.** Ces coûts ne peuvent donc pas être imputés seulement aux mesures régionales. / Je mets en gras /

102 **Un effort particulier devra être fait simultanément pour mettre ces agriculteurs en état d'assurer et de maintenir la rentabilité de ces exploitations modernisées.** Dans un grand nombre de cas, ils auront à travailler dans des conditions différentes, voire à modifier leur système de production. **Une aide leur sera accordée pour leur rééducation professionnelle** et leur perfectionnement ainsi que celui de leur main-d'oeuvre; cette aide tiendra compte de la nécessité de s'absenter de l'exploitation pendant la période de formation. / Je mets en gras /